



RAPPORT d'ACTIVITÉ
du service public de prévention
et de gestion des déchets
ménagers et assimilés
2021




Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Présentation	p.5
Faits marquants de l'année 2021	p.6
Éléments du territoire	p.7
Collecte et traitement des déchets	p.8
Indicateurs techniques	p.12
Indicateurs financiers	p.17
Abréviations, sigles et acronymes	p.19

SOMMAIRE

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la remise d'un rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes. Chaque maire est alors tenu d'en faire une communication au sein de son conseil municipal. Un rapport spécifique sur le service public d'élimination des déchets est prévu par l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'intègre donc au rapport général. Chacun pourra retrouver dans ce rapport d'activité 2021 le compte rendu de l'exercice des différentes compétences de la Communauté de Communes. Tous les projets et réalisations sont présentés et illustrés. Certains éléments permettent de montrer l'évolution et la progression de l'intercommunalité. Les délégués communautaires sont disponibles pour compléter les informations fournies avec l'appui du Président et le service intercommunal de collecte des déchets.



La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc créée en 2013, est composée de 10 communes pour une population permanente totale de 46 359 habitants (Combloux, Les Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains et Sallanches).

C'est un territoire d'exception avec notamment un atout naturel, le Mont-Blanc. La gestion des déchets et leur devenir constituent une question centrale et le traitement que nous leur réservons nous engage bien au-delà de notre action quotidienne.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'est dotée de la compétence « Élimination et collecte des déchets ménagers » depuis sa création. Cette collecte s'effectue essentiellement en points d'apport volontaire pour les flux d'ordures ménagères, d'emballages ménagers et de verre.

Elle adhère au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) des Vallées du Mont-Blanc au même titre que la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et la Communauté de communes du Val d'Arly. Le Syndicat est notamment chargé d'assurer le traitement des ordures ménagères au moyen de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Passy. Le SITOM gère également : le suivi de l'ancienne décharge de la Frasse, où sont stockées 320 000 tonnes de déchets, la gestion du quai de transfert, le transport, le tri et la valorisation des recyclables, la collecte et la valorisation du verre, l'exploitation de la déchèterie de Passy située dans le périmètre de l'usine ou encore la communication et l'information des habitants en matière de gestion des déchets (Prévention).

L'année 2021 a été marquée par plusieurs changements, toujours initiés dans un souci d'optimisation du service de collecte des déchets, ainsi que par des engagements importants et ambitieux en matière de développement durable et de respect des espaces naturels.

Le rapport annuel présenté aujourd'hui est une synthèse des indicateurs techniques et financiers de l'exercice de la compétence de collecte des déchets. Ce document permet à chacun de constater l'évolution des résultats qui sont les nôtres car les déchets sont l'affaire de tous.

2021

REPRISE EN RÉGIE DE LA COLLECTE DE SAINT-GERVAIS

Le 1^{er} juillet 2021, la CCPMB a repris la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers en régie de Saint-Gervais, suite à la fin du marché Trigénium. Une tournée a été créée avec un agent et un véhicule supplémentaire.

LANCEMENT D'UN ÉTAT DES LIEUX DES DÉCHÈTERIES

À la fin de l'année 2021, la CCPMB a lancé une étude afin de réaliser un audit technique et réglementaire des déchèteries.

Elle initiera un programme de rénovation des déchèteries en 2022.

REPRISE EN RÉGIE DU HAUT DE QUAI DE LA DÉCHÈTERIE DE SALLANCHES

Le 1^{er} septembre 2021, la CCPMB a repris la gestion en régie du haut de quai de la déchèterie de Sallanches. Cette déchèterie était gérée jusque-là par l'entreprise Excoffier. À cette occasion, 2 agents de déchèterie ont été recrutés et le local des agents du site remplacé.

ACHAT DE 3 VÉHICULES DE COLLECTE

À la fin de l'année 2021, la CCPMB a commandé auprès de l'UGAP, 3 véhicules de collecte :

- 1 BOM Grue pour la collecte de Saint-Gervais
 - 1 BOM Grue en remplacement du véhicule de collecte de la tournée de Combloux
 - 1 BOM grue pour la collecte du verre en 2022
- Cette commande a été complétée par l'achat d'un véhicule ampliroll d'occasion réservé à l'entretien et à la collecte du verre (saisonnalité).

ENGAGEMENT VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2021 est l'année durant laquelle la CCPMB s'est lancée officiellement vers l'Économie Circulaire.

Bénéficiaire du programme collectif « Déploiement du Référentiel Économie Circulaire pour les territoires en Auvergne-Rhône-Alpes », la CCPMB vise 3 objectifs :

- Établir un état des lieux de la politique Économie Circulaire au sein de la collectivité
- Définir une stratégie d'action
- Suivre et évaluer la performance globale de la politique territoriale Économie Circulaire

EXPÉRIMENTATION DE SONDES DE TÉLÉRELÈVE

En décembre 2021, la CCPMB a expérimenté ce dispositif sur les Conteneurs semi enterrés (CSE). La solution consiste à positionner un capteur de niveau de remplissage dans les contenants à déchets et d'exploiter les mesures collectées dans un site internet de gestion. Ce dispositif permet :

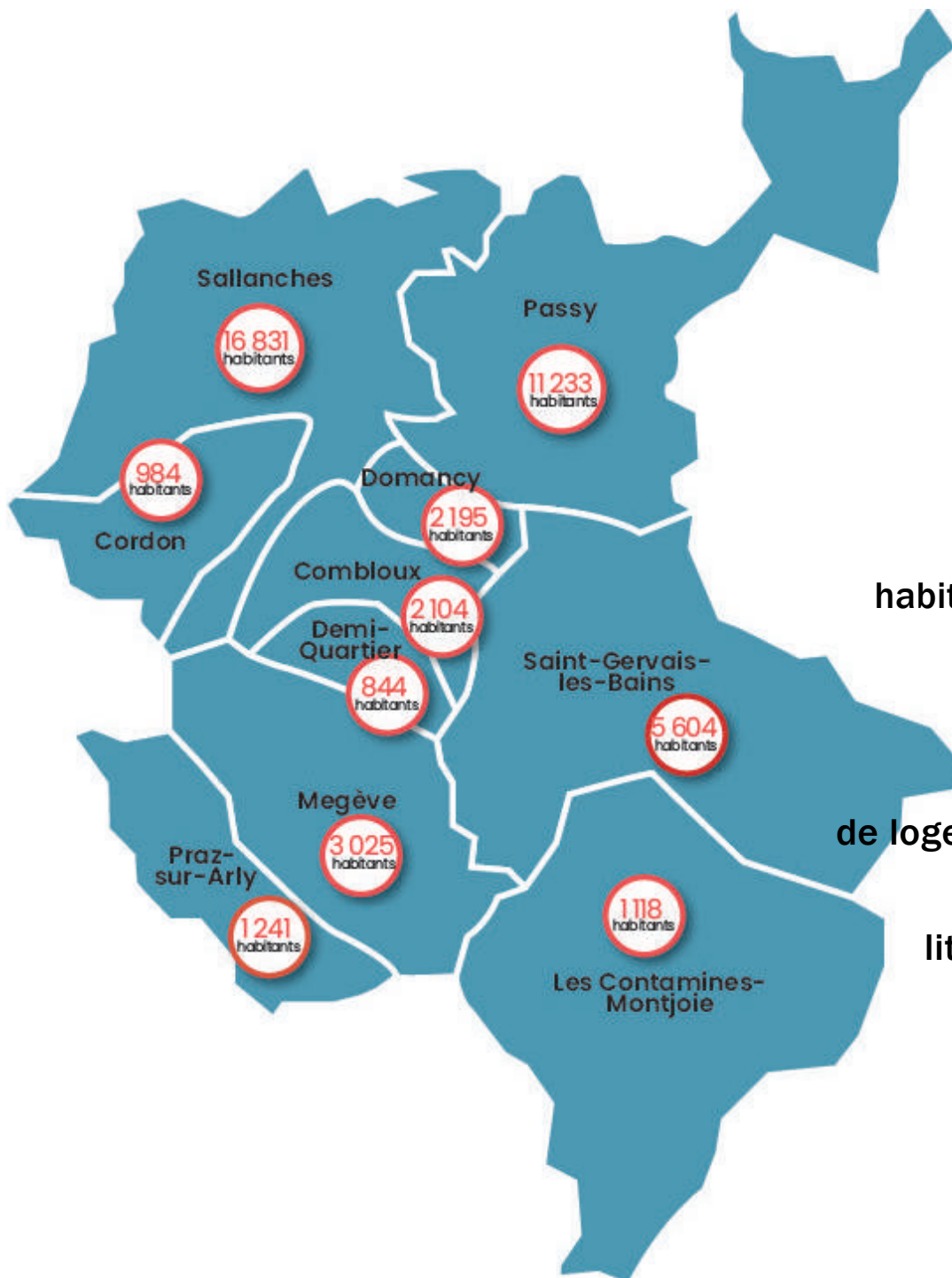
- d'avoir une vision précise du parc CSE,
- d'assurer un meilleur service aux usagers en suivant en temps réel le niveau de remplissage de chaque contenant,
- de générer des rapports et des alertes.

RELANCE DU MARCHÉ GESTION DU BAS DE QUAI DES DÉCHÈTERIES

Le contrat de gestion du bas de quai des déchèteries de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc a pris fin le 31 août 2021 (SUEZ).

Le nouveau marché a été attribué l'entreprise Excoffier.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



39 773
hectares

46 688
habitants permanents

47 492
logements
dont
52,6 %
de logements secondaires

108 000
lits touristiques

Créée au 1^{er} janvier 2013, suite à la dissolution du Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc, la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc regroupe 10 communes d'exception, qui s'étagent de 515 m à 4 807 m d'altitude. Elle est donc la plus haute d'Europe et la plus peuplée de Haute-Savoie.

LA CCPMB attache une importance particulière aux actions de solidarité et aux services de proximité pour améliorer la qualité de vie de ses habitants et de ses visiteurs. Elle constitue un territoire dynamique ayant trouvé l'équilibre entre préservation de son environnement et développement économique.

En stations

- Logements individuels et collectif
- Fort taux de résidences secondaires
- Forte activité agricole
- Activité économique soutenue en hiver et en été liée principalement au tourisme (forte saisonnalité)

En vallée

- Forte proportion de logements collectifs
- Peu de Résidences principales
- Activité économique très soutenue

**ÉLÉMENTS CLÉS
DU TERRITOIRE**

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'est dotée de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » depuis sa création en 2013 et la reprise de cette compétence aux communes membres. La compétence « traitement et tri » a été transférée au Syndicat Intercommunal de traitement des Ordures Ménagères (SITOM) des Vallées du Mont-Blanc.

Depuis 2012, c'est la SET Mont-Blanc filiale de SITA/SUEZ Environnement qui exploite l'Usine de Valorisation Énergétique dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). En contrepartie, le SITOM paye une contribution forfaitaire et proportionnelle pour les tonnes de déchets traitées.

La collecte s'effectue essentiellement en points d'apport volontaire pour les flux d'ordures ménagères et d'emballages ménager. La collecte de ces deux flux, réalisée en prestation privée sur la commune de Saint-Gervais jusqu'au 1er juillet 2021, a été reprise en régie à partir de cette date.



COMPÉTENCES

La collecte du verre est également assurée par le SITOM des Vallées du Mont-Blanc et confiée à un prestataire (Trigenium) jusqu'au 31 décembre 2021.

La gestion des déchèteries est assurée par la CCPMB de la façon suivante :

- **Gardiennage** (haut de quai) en régie directe pour les déchèteries de Megève et Saint-Gervais, ainsi que Sallanches à compter du 1er septembre 2021.
- **Enlèvement des bennes et traitement** par un prestataire privé (l'entreprise Excoffier).

La Déchèterie de Passy est gérée par le SITOM dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'usine.

ORGANISATION

Moyens humains

FONCTION	Mission principales	ETP
Responsable du pôle déchets	Gestion du pôle (Technique, RH, finances)	1
Assistante administrative	Suivi budgétaire, comptable, facturation déchèterie	1
Agent administratif	Gestion des demandes de cartes d'accès	0,25
Agent parc auto	Entretien parc auto (Petite réparation, entretien...)	1
Agents polyvalent	Entretien technique, maintenance des équipements	2
Chauffeurs	Conduite des véhicules, remontées d'informations, entretien	14
Ripeurs	Chargement des bacs, nettoyages des équipements	2
Agents de déchèteries	Accueil et information des usager, entretien du site...	8
Saisonniers	Renfort saisons touristiques	2

Service déchets en 2021

Les agents de collecte sont organisés sur 2 lieux de prise de poste :

- au centre Technique Municipal à Sallanches,
- au centre Technique Municipal à Passy.



1. Collecte et traitement des déchets



Moyens matériels

Les installations de pré-collecte

Au moment de la prise de compétence, le territoire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc disposait d'équipements de pré-collecte très variés entre les types de contenants et les systèmes de préhension.

Des investissements ont été réalisés ces dernières années pour harmoniser permettant une optimisation de la collecte.

En 2021, une tournée spécifique de collecte en bacs roulants a été arrêtée.

Communes	Conteneurs semi enterrés			Conteneurs enterrés			Colonnes aériennes			TOTAL de cuves	TOTAL de nombre de points de collecte
	OM	TRI	VERRE	OM	TRI	VERRE	OM	TRI	VERRE		
Combloux	49	32	23							104	22
Les Contamines-Montjoie	54	36	25							115	24
Cordon	11	6	5							22	5
Demi-Quartier	21	14	7							42	7
Domancy	18	10	9	2	1	1				41	0
Megève	86	61	39					2	2	190	34
Passy	108	71	54				13	5	10	261	67
Praz-sur-Arly	26	17	10				2	2	2	59	12
Saint-Gervais	81	51	40	7	5	5		6	4	199	49
Sallanches	142	97	67	14	7	6	2		2	337	78
TOTAL	596	395	279	23	13	12	17	15	20	1 370	308

État du parc de conteneurs au 31/12/2021



Secteur	Garage	Véhicules	Immatriculation	mise en circulation	type	tonnage	flux
/	Déchèterie Megève	MAN	DR-711-EQ	2015	BOM	19 t	OM
St Gervais / Megève	CTM Passy	MAN	DR-945-EC	2015	BOM	19 t	OM
Combloux / Cordon	CTM Sall.	MAN	DS-515-JY	2015	grue	26 t	OM
Passy	CTM Passy	RENAULT	EV-820-WZ	2018	grue	26 t	OM/EMR
Sallanches	CTM Passy	RENAULT	FC-267-KK	2018	grue	26 t	OM/EMR
Sallanches	CTM Sall.	SCANIA	FM-397-BV	2019	grue	26 t	OM/EMR
Megève	CTM Sall.	SCANIA	FX-883-YY	2021	grue	26 t	OM/EMR
St-Gervais / Les Contamines M.	CTM Sall.	SCANIA	FX-045-YZ	2021	grue	32 t	OM/EMR
Megève	CTM Sall.	SCANIA	FX-225-LK	2021	grue	32 t	OM/EMR
St Gervais	CTM Sall.	SCANIA	GA-315-FL	location	grue	26 t	OM/EMR
Polyvalent	Siège	Mercédès	FM-483-LB	location	grue	26 t	Entretien

État du parc de conteneurs au 31/12/2021

Le parc de véhicule est complété en période de forte saisonnalité par des véhicules de location.

COLLECTE

Le matériel de pré-collecte était assez hétérogène sur le territoire. Cependant, le programme de densification des points d'apport volontaire en conteneur semi-enterrés inscrit la CCPMB dans une démarche d'optimisation de sa collecte des déchets.

Progressivement, les installations de collecte s'harmonisent

Mode de collecte

En 2021, 21 points ont été créés ou agrandis :

La création de nouveaux points d'apport volontaire en conteneurs semi-enterrés a permis le remplacement des mazots et des bacs roulants sur les communes de Megève, Saint Gervais et les Contamines Montjoie. Cette densification des points d'apport volontaire s'est poursuivie en 2021 sur les communes de Combloux et de Praz sur Arly.

Fréquence de collecte

Les fréquences de collecte sont essentiellement soumises à la saisonnalité sur la quasi-totalité du territoire. Elles sont donc très variées en fonction de la haute ou la basse saison. La densification des points d'apport volontaire et, de fait, l'augmentation de la capacité de stockage des équipements de pré-collecte, influence également cette fréquence de collecte.

L'organisation des tournées se fait selon les 3 périodes de l'année que l'on distingue sur le territoire. Ces différentes périodes correspondent à l'activité touristique et influencent fortement les tonnages collectés.



L'organisation varie selon :

- **La période hivernale**, de mi-décembre à fin avril, c'est la plus chargée en tonnage de déchets
- **La période estivale**, de mi-juillet à fin août, qui connaît aussi une forte variation des tonnages collectés.
- **Le reste de l'année** est appelé période hors saison.

EXUTOIRES

Les déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes sont transférés sur le site du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à Passy, qui dispose :

- d'une **Unité de Valorisation Énergétique (UVE)**,
- d'un **quai de compaction et de transfert des déchets recyclables**,
- d'une **plateforme de stockage du verre**.

Les véhicules de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et de la société TRIGENIUM (collecte de Saint-Gervais jusqu'au 1^{er} juillet et du verre) sont chargés de transférer directement les déchets sur le site de Passy.

PROJETS À VENIR

Fonctionnement / organisation

- Acquisition d'un terrain pour les locaux des services techniques et notamment du pôle Déchets
 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment technique
 - Collecte des biodéchets

Déchèteries

- Programme de rénovation des déchèteries, réhabilitation des déchèteries de Saint Gervais et de Megève et reconstruction de la déchèterie de Sallanches
 - Marché d'acquisition d'un engin de tassage pour la déchèterie de Megève

Pré-collecte

- Relance du marché de lavage et désinfection des conteneurs
- Relance du marché d'acquisition de conteneurs semi enterrés, de cuves, de colonnes et de conteneurs enterrés

Collecte

- Optimisation des tournées
- Poursuite de l'équipement en sondes de télérelève sur les cuves

Prévention

Relance du PLPDMA
(Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés)

TONNAGES

-5%
d'ordures ménagères

+3%
de collecte sélective

39 734 tonnes

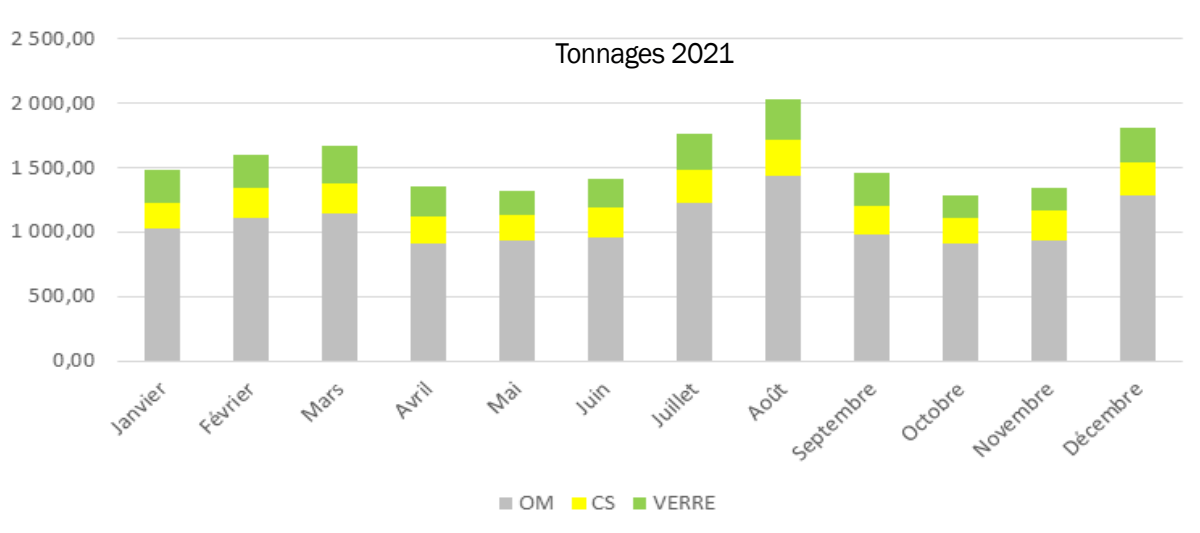
de déchets collectés sur l'année
soit de 5% de plus
(y compris déchets des déchèteries)

-5%
de verre collecté

Les variations saisonnières restent un paramètre important à prendre à compte dans l'organisation globale du service et impactent fortement les performances en matière de tri sélectif.

Pour analyser les performances de collecte, il est possible de comparer des ratios basés sur la population municipale et des valeurs de références nationales en habitat touristique en kg par habitant. Ainsi, la CCPMB présente des performances supérieures aux moyennes touristiques nationales hormis en déchèteries.

Évolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR), d'emballages ménagers recyclables (CS) et de verre collecté sur le territoire par rapport à 2020.



	Déchèterie (hors verre)		Ordures ménagères		Collecte sélective		Verre		Ensemble des déchets	
	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*
2020	18 433	404	13 570	297	2 682	58	3 089	67	37 775	821
2021	21 208	457	12 852	277	2752	59	2920	63	39 734	857
Variation 2020/21	15,06 %		-5,29 %		2,60 %		-5,44 %		5,19 %	

*Population INSEE - Ref population INSEE : 46 359 habitants

2. Indicateurs techniques

On observe une légère baisse sur l'ensemble des tonnages, sauf sur la collecte sélective et les apports en déchèterie (à noter que les tonnages comprennent les apports des professionnels). Ces tonnages sont donc stables.

GESTION DES DÉCHÈTERIES



La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dispose de quatre déchèteries sur son territoire :

- **La gestion du site de Passy** a été déléguée au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui concède une Délégation de Service Public (DSP) à l'entreprise SET Mont-Blanc, également gestionnaire de l'usine d'incinération des ordures ménagères.
 - la gestion des trois bas de quai (transport-traitement)
 - la gestion des hauts de quai (accueil-gardiennage) : Saint-Gervais et Megève en régie et Sallanches en régie à compter du 1^{er} septembre 2021. Le marché de collecte du bas de quai s'est terminé fin août et a été attribué à l'entreprise EXCOFFIER.
- **Les sites de Megève, Saint-Gervais et Sallanches** sont gérés dans le cadre d'un marché public confié au groupement d'entreprise EXCOFFIER-SUEZ pour :

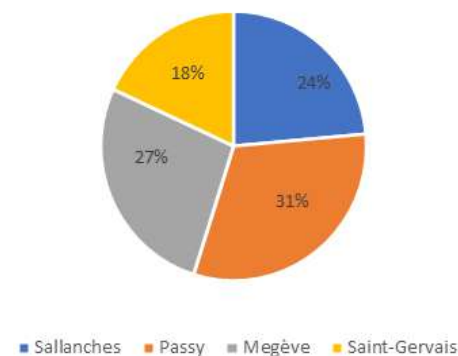
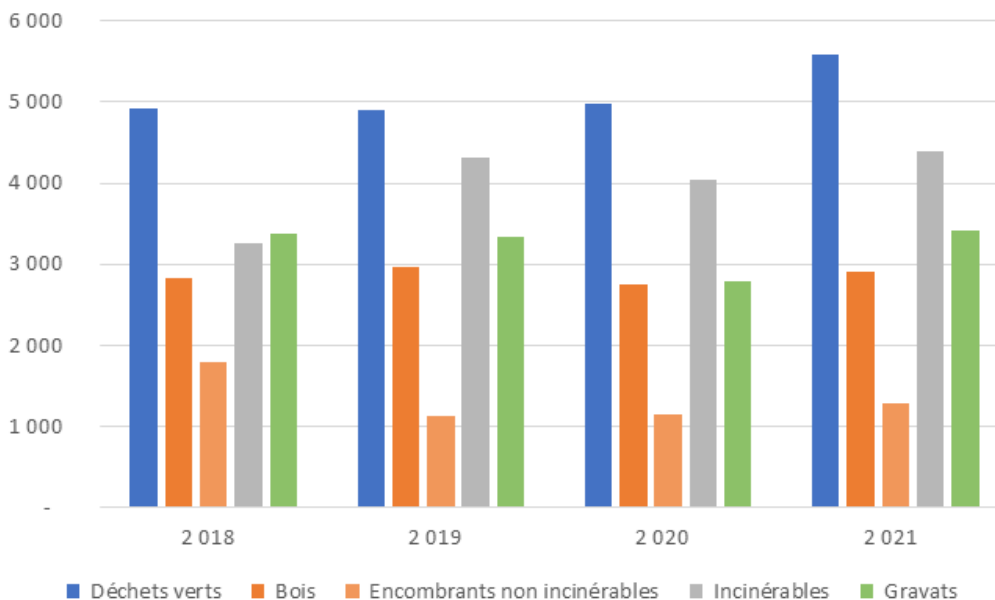
Les filières de traitement sont multiples pour garantir la meilleure valorisation des déchets :

	Traitement	Lieux
Bois A (bois vierge de tout traitement)	Valorisation énergétique en chaufferie	Chaufferie Idex Energies Annecy (74)
Bois B (bois peint ou contre collé)	Valorisation en plaques de panneaux de particules	Société Saviola (Italie)
Bois (Palette)	Excoffier – Annecy récupération	Remise sur le marché de palettes. Centre de valorisation du bois
Cartons	Recyclage cartons ou papeterie	Excoffier Sallanches et Villy-le-Pelloux (74)
Déchets verts	Compostage	Compostiere de Savoie Perrignier (74)
Incinérables Encombrants incinérables	Valorisation énergétique Production d'électricité	Sitom des Vallées du Mont-Blanc Passy (74)
Encombrants non incinérables	Enfouissement Production d'électricité	Suez, Satolas (69) et Bonce (38)
Gravats	Réutilisation technique routière	Excoffier Chêne-en-Semine (74)
Métaux	Recyclage métallurgie	Excoffier Groisy (74)
Plâtre	Recyclage construction	Placoplatre Chambéry (73)
DEEE	Recyclage industrie électronique	Excoffier Villy- Le-Pelloux (74)
DMS	Recyclage Traitement physico-chimiques Valorisation énergétique	Centre de traitement de TREDI Salaise-sur-Sanne (38)



FLUX COLLECTES

Les principaux flux varient de la manière suivante



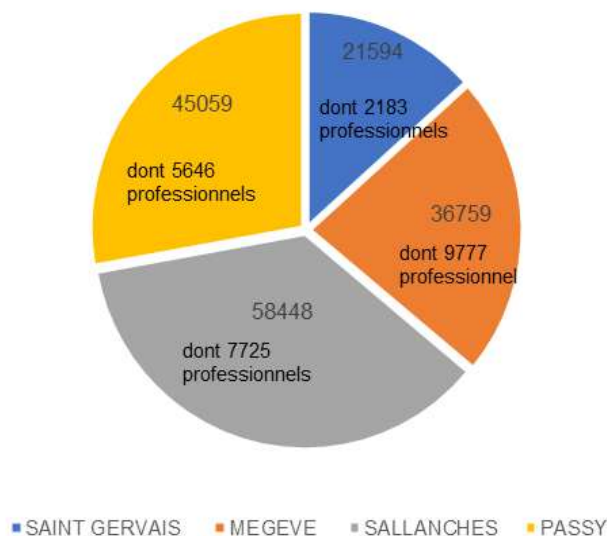
Répartition des tonnages 2021 par déchèterie

GESTION DES ACCÈS EN DÉCHÈTERIES

Le fonctionnement des quatre déchèteries est fixé par un règlement intérieur, Particuliers comme professionnels doivent enregistrer leurs véhicules afin d'être reconnus (lecture des plaques minéralogiques).

Les particuliers ont un accès gratuit, contrairement aux professionnels qui sélectionnent à l'entrée le type de déchets apportés donnant lieu à une facturation selon le type de déchets (cartons, ferraille, verre, emballages recyclables, DEEE et huile végétale restent gratuits).

Ce système permet à la fois d'interdire l'accès des usagers venus des territoires voisins sans accord préalable entre les collectivités et de facturer les apports de déchets issus des activités professionnelles conformément à la réglementation.



Nombre de passages en déchèteries en 2021

Évolution du nombre de passages par déchèterie



Le nombre de passages concernant les particuliers sur l'ensemble des déchèteries du Pays du Mont Blanc entre 2020 et 2021 est en hausse de près de 25% en moyenne sauf sur la déchèterie de Saint Gervais sur laquelle on constate un léger recul de 8%. Cette hausse des fréquentations coïncide avec la fin de la période liée à la crise sanitaire.

COMMUNICATION ET PRÉVENTION

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a délégué la communication et la prévention en matière de gestion des déchets au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui dispose de 6 animateurs pour réaliser ces actions.

Le SITOM réalise de nombreux outils de communication :

- **Supports de communication :**

site internet, page Facebook, guide du tri, mémo-tri en plusieurs langues, courriers aux nouveaux habitants, distribution de sacs de tri, et édition bi-annuelle du journal *Tri&Moi*, intégration d'informations dans les bulletins municipaux ou documents des offices de tourisme...

- **Campagne de communication auprès du grand public :**

manifestations, animations scolaires (école, collèges, lycées), journées portes ouvertes de l'Usine de Valorisation Énergétique, porte-à-porte, spots radio...

Le SITOM a initié une démarche de prévention des déchets en 2009 avec la mise en place d'opérations de compostage individuel puis collectif (site partagé en pied d'immeuble ou de quartier, ainsi qu'en milieu scolaire et professionnel). Il vend des composteurs aux usagers du territoire à prix subventionné (15 € et un bioseau offert) et organise des ateliers gratuits pour en apprendre le fonctionnement.

Pour permettre de réduire les déchets, le SITOM développe de nombreuses actions :

- Prêt gratuit d'éco-verre et d'écolectos aux organisateurs d'événements
- Formation des professionnels et des collectivités dans la réduction et le tri des déchets
- Campagne de sensibilisation des commerçants à l'utilisation des emballages des clients pour réduire leur usage (autocollant à fixer sur la vitrine)

- Distribution de STOP PUB et de sacs à vrac
- Animation d'ateliers thématiques sur le Zéro Déchet et les couches lavables
- ...

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, située à Passy (cf *Rapport d'activité 2021 du SITOM des Vallées du Mont-Blanc*). Mis en service en 1995, il possède une capacité de 60 000 tonnes.

Il accepte :

- les ordures ménagères résiduelles : 3 collectivités adhérentes (Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Arlysère pour le Val d'Arly),
- les déchets incinérables et encombrants des déchèteries,
- des déchets extérieurs en provenance des syndicats à proximité,
- des déchets d'activités économiques résiduels,
- des boues et résiduels de stations d'épuration.

Les sous-produits de l'installation sont envoyés dans des installations adaptées :

- Les métaux ferreux et non-ferreux sont extraits des mâchefers et recyclés,
- Les mâchefers restants sont valorisés en sous-couche routière après maturation,
- Les REFIOM sont stockés en centre de stockage adapté.

Les déchets issus de la collecte sélective

L'ensemble des matériaux recyclables issus du tri sélectif des déchets du territoire sont transportés vers le quai de transfert du SITOM des Vallées du Mont-Blanc à Passy pour y être compactés. Les recyclables secs hors verre sont ensuite envoyés dans le centre de tri d'Excoffier de Villy-le-Pelloux depuis mars 2014 pour assurer leur valorisation.

Le verre est aussi déchargé sur une plate-forme sur le même site pour ensuite être recyclé, (cf *Rapport d'activité 2021 du SITOM des Vallées du Mont-Blanc*).

Les déchets issus des déchèteries

Les filières d'élimination des déchets collectés en déchèteries varient en fonction du prestataire de service qui a en charge leur traitement, comme indiqué précédemment dans la description de la gestion des déchèteries. L'ensemble des flux sont dirigés vers les filières qui garantissent la meilleure valorisation, ainsi qu'un impact transport le plus réduit possible.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitres	Crédits ouverts 2021 Budget Prévisionnel	Compte administratif 2021
011 - Charges à caractère général	2 537 500 €	2 427 279 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 306 650 €	1 118 951 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 350 000 €	3 323 240 €
66 - Charges financières	21 503 €	21 503 €
67 - Charges exceptionnelles	250 480 €	250 478 €
022 - Dépenses imprévues	546 074 €	0 €
Dépenses réelles de fonctionnement	8 012 208 €	7 141 453 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 223 454 €	0 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 341 015 €	1 311 730 €
Dépenses totales de fonctionnement	11 576 677 €	8 453 183 €

Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au budget prévisionnel est de 90 %.

Recettes

Chapitres	Crédits ouverts 2021 Budget Prévisionnel	Compte administratif 2021
013 - Atténuations de charges	20 000 €	18 762 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	230 000 €	208 396 €
73 - Impôts et taxes	8 966 934 €	9 053 385 €
74 - Dotations, subventions et participations	80 000 €	142 635 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000 €	9 631 €
77 - Produits exceptionnels	50 000 €	175 456 €
Recettes réelles de fonctionnement	9 356 934 €	9 608 267 €
Travaux en régie	57 908 €	57 908 €
Recettes totales de fonctionnement	9 414 842 €	9 666 175 €

Le taux de réalisation des recettes réelles par rapport au budget prévisionnel est de 102 %.

3. Indicateurs financiers

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitres	Crédits ouverts 2021 Budget Prévisionnel	Compte administratif 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	225 546 €	225 546 €
20 - Immobilisations incorporelles	5 000 €	0 €
204- subventions d'équipement versées	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles	4 783 136 €	3 191 033 €
23 - immobilisations en cours	797 800 €	0 €
020 - Dépenses imprévues	44 068 €	0 €
Dépenses réelles d'investissement	5 855 551 €	3 416 580 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 908 €	57 908 €
Dépenses totales d'investissement	5 913 459 €	3 474 488 €

Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au budget prévisionnel est de 58 %
En intégrant les restes à réaliser de 2020 soit 1 212 169 €, ce taux passe à 79 %.

Recettes

Chapitres	Crédits ouverts 2021 Budget Prévisionne	Compte administratif 2021
10222 - F.C.T.V.A.	586 854 €	541 264 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 118 815 €	1 118 815 €
13 - Subventions d'investissement	61 300 €	61 300 €
Recettes réelles d'investissement	1 716 969 €	1 721 379 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 341 015 €	1 311 730 €
021 - Virement à la section d'investissement	2 223 454 €	
Recettes totales d'investissement	5 281 438 €	3 033 109 €

Le taux de réalisation des recettes réelles par rapport au budget prévisionnel est de 100 %

ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

CITEO

Éco-organisme national ayant en charge le développement de la collecte sélective, et qui, à ce titre, subventionne les collectivités l'ayant mise en place.

CS (Collecte Sélective)

Collecte de certains flux de déchets (recyclables) préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

DA (Déchets Assimilés)

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Déchets présentant un risque pour la santé humaine ou l'environnement au regard de leur caractère toxique et dangereux (solvants, métaux lourds, pesticides...). Ils nécessitent un traitement adapté.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Petits et gros électroménagers, appareils de vidéo, audio et hi-fi, écrans...

Déchets inertes

Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution

de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

DM (Déchets Ménagers)

Tous déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMA (Déchets Ménagers Assimilés)

Ils sont constitués des déchets produits par les professionnels, les administrations et les services municipaux. Ils sont dits assimilés aux déchets ménagers quand ils ne nécessitent pas de contraintes techniques particulières pour leur collecte et leur traitement : ce sont les cartons, plastiques, bois, végétaux, déchets alimentaires...

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Filière Éco-Mobilier présente sur les déchèterie (meubles, matelas, couettes...)

EMR

Emballages Ménagers Recyclables

OM (Ordures Ménagères)

Elles sont issues de l'activité quotidienne des ménages. Elles se composent des OMR, de la CS et des déchets collectés en déchèterie.

OMA (Ordures Ménagères et Assimilées)

Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets produits quotidiennement par les ménages et les producteurs non ménagers qui sont pris en charge par le service public de gestion des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement). Les déchets produits occasionnellement par les ménages (les déchets verts, les déchets d'encom-

brants, les déchets dangereux, les déblais et gravats...) en sont exclus.

Recyclage

Retraitement des matériaux ou des substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance, ou sont incorporés, à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé, conçu et fabriqué pour un usage particulier, est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) des Vallées du Mont-Blanc

Il assure la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés collectés. Il regroupe 3 intercommunalités (CCPMB, CCVCMB et CA ARLY-SERE) et s'étend sur 20 communes. Il assure également les missions de communication et de prévention de la gestion des déchets.

Valorisation

Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Valorisation Énergétique

Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

Valorisation Matière

Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Valorisation Organique

Traitement organique aérobie ou anaérobie de déchets organiques pour produire une matière fertilisante organique retournant au sol.

Le rapport d'activité annuel 2021 est réalisé et édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Directeur de la publication : Jean-Marc Peillex

Co-directeur : Carole Renaud-Goud

Rédaction et conception graphique : Cyril Foissac (service collecte) et Elisabeth Amblard (service communication)

Crédit photos : ©CCPMB et Shutterstock. ©Juin 2022

RAPPORT d'ACTIVITÉ 2021



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi Quartier •
Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

04 50 78 12 10 • ccpmb.fr
@Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc